

Conseil métropolitain 16 octobre 2020 :

## **Aménagement du territoire**

### **La Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille franchissent une nouvelle étape pour le lancement des travaux de requalification de la Gare d'eau Lille-Lomme**

Dans le cadre de sa stratégie de reconquête des cours d'eau, la Métropole Européenne de Lille (MEL) développe et met en œuvre des projets à vocations multiples : amélioration du cycle de l'eau, du cadre de vie et du territoire, développement de la biodiversité, etc.

Dans ce cadre, la métropole entreprend, aux côtés de la Ville de Lille, la requalification de la Gare d'eau Lille-Lomme, située dans le quartier Bois-Blancs, à proximité du site d'EuraTechnologies. Ce projet emblématique de la MEL permettra la réalisation, dans ce secteur, d'une halte nautique au cœur de l'agglomération lilloise.

Ce jour, les élus métropolitains ont voté le lancement des appels d'offres, pour un montant de 5,5 M€ d'investissement, et la signature d'une Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, permettant de mener à bien ces travaux de requalification du site.

*« La requalification de la Gare d'eau Lille-Lomme est un projet ambitieux, qui contribuera à améliorer l'attractivité du quartier Bois-Blancs et du territoire, les conditions de vie des habitants et usagers du plan d'eau et de l'ensemble des métropolitains. Notre volonté est aussi, avec cette nouvelle halte nautique, de donner envie aux plaisanciers de profiter de ce quartier réaménagé, et pourquoi pas, de prolonger leur séjour dans notre belle métropole »* déclare Jean-François Legrand, Vice-président de la Métropole Européenne de Lille en charge de l'Agriculture et des Espaces Naturels.

#### **Le projet de requalification de la Gare d'eau Lille-Lomme**

Le projet de la Gare d'eau Lille-Lomme répond à plusieurs objectifs : requalifier un secteur stratégique, à proximité du site d'EuraTechnologies, mais également offrir au quartier Bois-Blancs de nouveaux usages avec l'aménagement d'une place d'eau et d'une vingtaine d'anneaux pour les plaisanciers de passage.

Dans le détail, les travaux de la Gare d'eau comprendront :

- Le déplacement des bateaux de la Gare d'eau à proximité le temps des travaux (Bras de Canteleu) avec un raccordement à tous les réseaux et équipements. Les travaux de viabilisation seront achevés fin octobre 2020 ;
- La démolition et reconstruction de la jetée neuve de 113 m de long et 5 m de large aux normes, raccordée à l'ensemble du réseau de manière individualisée (notamment à l'assainissement) et moins impactant pour l'environnement avec un système de pieux permettant la libre circulation de l'eau et des sédiments ;
- La réalisation d'une halte nautique de 25 anneaux ;
- La réintégration des bateaux présents sur la Gare d'eau après les travaux menés sur la jetée avec une alternance entre petits et grands bateaux ;
- L'installation d'un bateau recevant du public (ERP) sur la jetée.

Des réunions de concertation ont été menées avec les métropolitains pour partager le projet ainsi que des études de maîtrise d'œuvre pour définir les travaux à réaliser pour l'équipement portuaire et les espaces publics attenants.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, la MEL a signé une Convention d'expérimentation avec l'Etat afin d'effectuer l'aménagement et la gestion de la Gare d'eau et du Bras de Canteleu.

Ce jour, l'exécutif métropolitain franchit une étape supplémentaire et vote le lancement des appels d'offres, pour un montant de près de 5,5 M€ d'investissement, permettant de mener à bien les travaux de requalification du site : réalisation de l'ensemble des travaux d'aménagement des espaces publics et des équipements portuaires dans le périmètre de la Gare d'eau, côté jetée existante et place Méo.

Les élus métropolitains ont également voté la signature d'une Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lille vers la Métropole Européenne de Lille pour la mise en place de l'éclairage public.

#### **À propos de la MEL**

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)  @MEL\_Lille  @metropoledelille

#### **Contact presse**

Charlotte Roussel

[croussel@lillemetropole.fr](mailto:croussel@lillemetropole.fr)

03 20 21 67 82